

Les pharmaciens en grève : bras de fer avec le gouvernement sur les remises des génériques

Compte Test - 2025-08-11 16:48:53 - Vu sur [pharmacie.ma](https://www.pharmacie.ma)

Depuis début juillet, la tension monte entre les pharmaciens et le ministère de la Santé autour de la réduction des plafonds de remises accordées par les laboratoires sur les médicaments génériques, hybrides et biosimilaires. Les principaux syndicats de la profession (USPO, FSPF, UNPF) ont lancé une grève illimitée des gardes pour protester contre une mesure jugée dangereuse pour l'équilibre économique du réseau officinal.

Le projet gouvernemental prévoit de ramener le plafond des remises sur les génériques de 40 % à 20-25 %, de l'étendre aux hybrides, et de fixer celui des biosimilaires à 15 %. Selon l'USPO, les 600 millions d'euros visés par cette réforme constituent une ressource indispensable pour les pharmacies, déjà fragilisées. Les syndicats estiment que l'État cherche à compenser ses propres déficits, notamment liés aux arrêts maladie et aux dépenses hospitalières, en ponctionnant les revenus des officines.

L'objectif officiel du ministère est de réduire les marges arrière des pharmaciens afin de pousser les laboratoires à baisser leurs prix. Mais cette stratégie rencontre une forte opposition. Face à la mobilisation, un arrêté du 3 juillet a repoussé d'un mois l'application de la baisse pour donner des chances aux négociations engagées depuis le 23 juillet.

Ces discussions n'ont pas abouti. L'arbitrage proposé par le ministre Yannick Neuder -un plafond de 33 % pour les génériques - a été rejeté par l'USPO. De son côté, la FSPF a avancé une contre-proposition : 34 % pour les génériques et 15 % pour les biosimilaires à compter du 1er octobre, suppression du plafond uniforme prévu pour 2027 et étude sur l'intégration d'une partie des remises dans la rémunération conventionnelle. Le ministère n'a pas donné suite.

En conséquence, la mobilisation s'intensifie. Un calendrier d'actions a été établi : dès le 1er septembre, poursuite de la grève des gardes et du tiers payant conventionnel, gardes assurées uniquement sous réquisition préfectorale ; le 10 septembre, suspension de la préparation des piluliers ; le 18 septembre, fermeture totale des officines ; et, à partir du 27 septembre, fermeture tous les samedis si aucun accord n'est trouvé.

Ce bras de fer illustre la fracture croissante entre l'État et les pharmaciens, déterminés à défendre la viabilité économique de leurs officines.